



*Date de dépôt : 25 septembre 2024*

## **Réponse du Conseil d'Etat** **à la question écrite urgente de Raphaël Dunand : Exportation des matériaux d'excavation : quelle est la réalité de 2020 ?**

En date du 30 août 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Cette question s'inscrit dans le prolongement de l'article du journal Le Temps du 27 janvier 2024 concernant la gestion des matériaux d'excavation non pollués exportés en France voisine.*

*En 2020, selon l'étude Interreg VADEM (mandatée par le département du territoire), 2476 millions de tonnes de matériaux auraient été exportées au-delà de la frontière contre 1846 millions, selon le Pôle national des transferts transfrontaliers de déchets (PNTTD). Ce constat démontre une différence étonnante de 630 335 tonnes qui questionne la bonne traçabilité de ces déchets par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC).*

*A cet égard, la justification de cet écart apportée par ledit département – à savoir une erreur de calcul – prêterait à sourire si cette quantité démesurée de matériaux exportés, depuis plusieurs années, ne mettait pas autant à mal l'environnement et l'économie genevoise. D'ailleurs, la Cour des comptes, elle-même, a rendu un rapport d'audit de 2017 qui recommande d'adapter la procédure de contrôle des exportations (n° 121). En tout état de cause, il apparaît relativement simple de chiffrer le nombre exact de tonnes qui partent pour l'étranger puisque le service susmentionné reçoit pour chaque exportateur concerné un dossier de notification indiquant, entre autres, la quantité exportée. Enfin, les autorités douanières disposent aussi de cette information facilement vérifiable puisque, pour chaque exportation, un formulaire est rempli et est conservé dans leurs bureaux.*

*Dans un contexte de mauvaise gestion des matériaux d'excavation, je me pose la question suivante :*

***Quelle est la quantité de tonnes de matériaux exportée en France voisine, en 2020, selon les chiffres de l'Office fédéral des douanes ?***

*Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

A titre liminaire, il convient de préciser que les tonnages mentionnés en page 29 du rapport technique de l'étude Interreg VADEME, auxquels il est fait référence dans la présente question écrite urgente (QUE), sont de 2 476 838 tonnes de matériaux d'excavation non pollués (MENP) exportés du canton de Genève en direction de la France, et non pas de 2 476 millions de tonnes comme mentionné dans la présente QUE. En page 30 du même rapport, le chiffre avancé par le Pôle national des transferts transfrontaliers de déchets (PNTTD) est de 1 400 000 tonnes des mêmes matériaux exportés du canton de Genève, mais uniquement vers la Haute-Savoie.

S'agissant de la procédure de gestion des exportations, pour chaque notification d'exportation autorisée, le département du territoire reçoit mensuellement de la part du notifiant les volumes exportés ainsi que les numéros des bons correspondants. La clôture de la notification, et la libération de la garantie financière y relative, nécessitent de recevoir un bon définitif signé par l'installation de valorisation et attestant des volumes valorisés finaux.

L'Office fédéral des douanes est incapable de livrer les données correspondant aux exportations de MENP en provenance du canton de Genève vers la France, du fait que le code déchets ne fait pas l'objet d'un enregistrement spécifique dans leur système.

Le chiffre de 2 476 838 tonnes de MENP exportées vers la France, tel qu'annoncé par le canton de Genève et rapporté dans l'étude Interreg VADEME, provient de l'inventaire cantonal des déchets sous la mention « Remblais hors Genève ». Or, cette mention inclut aussi bien les matériaux exportés vers la France que vers d'autres cantons suisses. Ce chiffre a d'ailleurs été révisé depuis : environ 350 000 tonnes avaient été comptées deux fois en raison d'un double renseignement (base de données des exportations, d'une part, et renseignements en direct de l'installation de valorisation, d'autre part).

Le chiffre final et définitif pour l'année 2020 se décompose comme suit :

- 1 388 843 tonnes de MENP ont été exportées en Haute-Savoie, ce qui correspond aux chiffres arrondis annoncés par le PNTTD et rapportés dans l'étude Interreg VADEME;
- 563 554 tonnes de MENP ont été exportées vers d'autres départements français;
- environ 200 000 tonnes de MENP ont été éliminées dans le canton de Vaud.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET